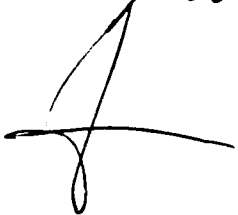


Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/08/2024 - 6727 - 2009 B 01511 - 513 790 428 - 7 HAIR

Imprimé 2031 du 25/05/2021

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux	
Déclarations et annexes néantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)	
Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA
A IDENTIFICATION	25 BD DU 25 JUIN 1925 C5 BAT A1 GROUPE BATELIERE
Identification du destinataire	97233 SCHOELCHER MARTINIQUE
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement	
Adresse de messagerie	
B DIVERS	
Activités exercées	COIFFURE
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case	
Comptabilité informatisée	
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	Si oui, nom du logiciel utilisé :
ECF	Nom et adresse du prestataire
Nom et adresse du comptable	tél : S/I
Nom et adresse du conseil	tél : S/I
Nom, adresse du CGA, de l'OMGA ou du viseur conventionné	n° Agrément
Visa : CGA	Viseur conventionné

Copie certifiée conforme





Imprimé 2031 du 25/05/2021

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)			4 824	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)				
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b			
revenus nets exonérés (a-b)	c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		Total c + d	
3 Total			4 824	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)			4 824	
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			e	
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecimes			f	
5 Plus-values				
taxées selon les règles prévues pour les particuliers				
à long terme imposables au taux de 12,8%				
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)				
à court et à long terme exonérées				
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)				
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)				
6 Exonérations et abattements				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				
ZRR art.44 quindecies				
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A				
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies				
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)				
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies				
Autres dispositifs				
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W				
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel	
7 BIC non professionnels				
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT		
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)				
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)				
- Plus-values				
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %				
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)				
sur le bénéfice non professionnel				
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)				

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
---	--

Imprimé 2031BIS du 25/05/2021

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire néant

X

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Partenariat entre les associés personnes physiques					
N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	
	5		6	7	
0					
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n ° de département et pays)		Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	8		9	10	11
0					

Sociétés en commandite simple :

montant des bénéfices distribués	aux commanditaires au cours de l'année
----------------------------------	--

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	

F DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	
Adresse des autres établissements	

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice	
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	

PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluation	Prix acquis.	Plus value
--	---------------------	--------------	------------

	Totaux		
H BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			

Imprimé 2033A du 25/05/2021

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	15 869	030	14 493			1 376	
Immobilisations financières (1)		040	1 300	042				1 300	
Total I (5)		044	17 169	048	14 493			2 676	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					
	Autres (3)	072		074					
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	2 532	086				2 532	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	2 532	098				2 532	
Total général (I + II)		110	19 701	112	14 493			5 208	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	2 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)								131	
								132	-16 162
Report à nouveau								134	1 574
Résultat de l'exercice								136	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	-12 588
Provisions pour risques et charges								Total II	154
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	651
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	190
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :								169	
								172	16 955
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	17 796
Total général (I + II + III)								180	5 208
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 25/05/2021

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210	1 854		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218	20 478		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226	3 000		
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	25 332		
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	6 820		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :		mobilier		immobilier		242	9 966
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	863	)	244	863	
Rémunérations du personnel						250	3 250		
Charges sociales						252	2 202		
Dotations aux amortissements						254	657		
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	23 758		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 574		
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 574		

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	1 574	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	3 250		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986		342			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements outre-mer				344					
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346		350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	4 824	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	4 824	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters. The text suggests that organizations should implement robust systems to track every detail, from budget allocations to expenditure reports.

2. The second section addresses the challenges faced by organizations in managing their resources effectively. It highlights the need for strategic planning and the allocation of funds based on long-term goals. The author argues that without a clear vision and a structured approach, organizations risk mismanaging their assets and failing to achieve their intended purpose.

3. In the third part, the document explores the role of leadership in ensuring the success of an organization. It stresses that leaders must not only set a clear direction but also inspire and motivate their teams. The text provides insights into how effective leaders communicate their vision and foster a culture of collaboration and innovation.

4. The fourth section focuses on the importance of continuous learning and development. It suggests that organizations should invest in training and development programs to keep their workforce up-to-date with the latest industry trends and technologies. This section also discusses the benefits of a growth mindset and the importance of embracing change.

5. Finally, the document concludes with a call to action, urging organizations to take immediate steps to improve their internal controls and governance structures. It emphasizes that a strong foundation of ethical practices and transparent reporting is crucial for building trust and ensuring the long-term sustainability of the organization.

Imprimé 2033C du 25/05/2021

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

Formulaire neant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 528	442		444		446	12 528		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	2 722	452		454		456	2 722		
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470	619	472		474		476	619		
Immobilisations financières	480	1 300	482		484		486	1 300		
TOTAL	490	17 169	492		494		496	17 169		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516			
Constructions	520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 212	532	113	534		536	12 325		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 004	542	544	544		546	1 548		
Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	620	562		564		566	620		
TOTAL	570	13 836	572	657	574		576	14 493		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 25/05/2021

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
								Formulaire néant	X
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
TOTAL des déficits restant à reporter								870	
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)								996	

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397



Imprimé 2033E du 25/05/2021

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
-----------------------------	------------------------------------	-----	--

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 25/05/2021

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904			
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		Madame REMILIEU NADIEGE							
Nom marital		DORDONNE		% de détention		100,00		Nb de parts ou actions	
Date de naissance		24/11/1965		N° Département		97200		Commune	
						FORT DE FRANCE		Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)		BLOC C APPT 44 CITE SAINT GEORGES							
Code Postal		97233		Commune		SCHOELCHER		Pays	
								MARTINIQUE	

7 HAIR EURL

Au capital de 2000 euros

Siège social : 25 Boulevard du 25 juin 1925

97233 SCHOELCHER

513 790 428 RCS FORT DE FRANCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un

Le treize juin

A 16 heures,

Madame REMILIEN DORDONNE Nadiège

Demeurant Bloc C Appt 44 Cité Saint Georges 97233 Schoelcher

Associé unique de la société 7 HAIR

1 – A Préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la société, Madame Nadiège REMILIEN DORDONNE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans les comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

DEUXIEME DÈCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 1 574 euros de la manière suivante :

En totalité au compte « report à nouveau » qui de la somme de - 16162 euros se trouve porté à la somme de – 14 588 euros.

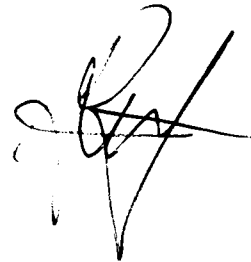
L'associé unique prend acte qu'il n'y pas de distribution de dividendes.

TROISIEME DÈCISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que ci-dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nadiège. REMILIEN DORDONNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nadiège. REMILIEN DORDONNE', written in a cursive style.